Ligue de Bretagne de Football

District du MORBIHAN

COMMISSION DEPARTEMENTALE du STATUT de l'ARBITRAGE

Séance du Mardi 6 SEPTEMBRE 2023

Présents : JM Avril / A Rault / G Nicolazic / A Léauté / P Racouet / B Le Hay

Excusé : Y Maurice

1-Etude des cas particuliers

Courrier clubs

- **GUIDELOISE : demande concernant la situation du club**
  Réponse faite par courrier le 08 Juin 2023
- **ARZAL : demande concernant la situation du club**
  Réponse faite par courrier le 20 Juin 2023 et le 19 juillet 2023
- **DAMGAN : demande concernant une mutation d'arbitre**
  Réponse faite par courrier le 14 juin 2023
- **GHEHENNO : demande concernant la situation du club**
  Réponse faite par courrier le 21 Juin 2023
- **BIEUZY LANVAUX : demande concernant la situation du club et info statut**
  Réponse faite par courrier le 22 juin 2023, le 27 juin 2023 et le 11 juillet 2023
- **VANNES AS MENIMUR : demande concernant une mutation d'arbitre**
  Réponse faite par courrier le 27 juin 2023

- **KERVIGNAC : Document pour mutation arbitre**
  Réponse par courrier faite le 27 juin 2023
- **SENE : demande concernant le nombre de mutés**
  Réponse faite par courrier le 06 juillet 2023
- **ALLAIRE : demande concernant un arbitre - joueur**
  Réponse faite par courrier faite le 26 juillet 2023
- **FC KERZEC : demande concernant le statut de l'arbitrage**
  Réponse faite par courrier le 22 août 2023
- **MERIADEC Plumergat : demande concernant le statut de l'arbitrage**
  Réponse faite par courrier le 22 août 2023
- **GUILLIERS : demande concernant le statut de l'arbitrage.**
  Réponse faite par courrier le 22 août 2023
- **GUELTAS : demande concernant la situation du club**
  Réponse faite par courrier le 24 août 2023
- **MALGUENAC : demande concernant la situation du club**
  Réponse faite par courrier le 24 août 2023
- **MOUSTOIRAC : demande concernant la situation du club**
  Réponse faite par courrier le 02 septembre 2023
- **MONTERBLANC : demande concernant une reprise d'arbitrage**
  Réponse faite par courrier le 06 septembre 2023

Situation des clubs.

GUIDELOISE : demande de dérogation au Statut. La commission rappelle qu'il n'est pas possible d'accorder une quelconque dérogation au Statut de l'Arbitrage. Le club est donc en 2ème année d'infraction et ne pourra utiliser que 2 mutés en équipe A pour la saison 23/24

BIEUZY LANVAUX : demande de dérogation au Statut. La commission rappelle qu'il n'est pas possible d'accorder une quelconque dérogation au Statut de l'Arbitrage. Le club est donc en 2ème année d'infraction et ne pourra utiliser que 2 mutés en équipe A pour la saison 23/24

PONTIVY Stade : demande de bénéficier d'un muté supplémentaire pour la saison 2023/2024. La commission dit que le club du Stade PONTIVYEN ne pourra pas bénéficier d'un muté supplémentaire pour la saison 23/24 n'étant en sureffectif que pour la 1° saison

Courrier arbitres

Concernant leur situation vis-à-vis du statut de l'arbitrage

Mr BERTHO ALAN
Réponse faite par courrier le 06 juin 2023

Mr MATAIKI Amédée
Réponse faite par courrier le 15 juin 2023

Club Reprise d'activité

- **Les clubs d'INAM LE SAINT et FA INZINZAC ont reçu un courrier le 28 août 2023 de la commission du statut de l'arbitrage concernant leur situation vis-à-vis du statut.**

Mutation Arbitres

Situations du ressort de la Commission Départementale

- **Cas de LALUN RAOUL Victor, Licence N° 2267724697, arbitre du club de BRETONS de PARIS et souhaitant adhérer à son club formateur US LE FAOUET. Compte tenu du changement de domicile de plus de 50 km et de la mutation professionnelle, la commission propose dit qu'il couvre le club de l'US LE FAOUET à compter du 1° juillet 2023 sous réserve de validation de son dossier de renouvellement.**
- **Cas de SISSOKO YOANN Licence N° 2546641259, arbitre du club de la Vigilante de KERYADO et souhaitant adhérer au club de CLEGUER STIREN (D1). La commission dit qu'il couvrira le club de CLEGUER STIREN à compter du 1° juillet 2027. Le club de LORIENT Keryado est couvert par cet arbitre jusqu'au 30 juin 2025.**

- **Cas de SERVAIS DAMIEN Licence N° 2227758127, arbitre du club de MONTERTELOT et souhaitant adhérer au club de La CROIX HELLEAN (D2). La commission dit qu'il couvrira le club de La CROIX HELLEAN à compter du 1er juillet 2027. Le club de Montertelot est couvert par cet arbitre jusqu'au 30 juin 2026**

Situations du ressort de la Commission Régionale

- **Cas de EL BOUR Savina Licence N° 1996830797, arbitre du club de MERIGNAC ARLAC (Ligue de Nouvelle Aquitaine) souhaitant adhérer au club de LOCMINE ST CO (N3). Compte tenu du changement de domicile de plus de 50 km et de la mutation professionnelle, la commission propose qu'elle couvre le club de LOCMINE à compter du 1° juillet 2023**
- **Cas de TANGUY Marine Licence N° 2545508510, arbitre du club de LORIENT FC (L 1) et souhaitant adhérer au club de KERFEUNTEUN QUIMPER 29 (R1). Compte tenu du changement de domicile de plus de 50 km et de la mutation professionnelle, la commission propose qu'elle couvre le club de QUIMPER Kerfeunteun à compter du 1° juillet 2023. LORIENT FC couvert par cette arbitre jusqu'au 30 juin 2026**
- **Cas de GUICHARD Kelvin Licence N° 2546697339, arbitre du club de BAUD FC (R2) souhaitant adhérer au club de PONTIVY GSI (N3), la commission propose qu'il couvre le club de PONTIVY GSI à compter du 1° juillet 2027 BAUD FC couvert par cette arbitre jusqu'au 30 juin 2024**
- **Cas de LE VIGOUROUX Sylvain Licence N° 2207733074, arbitre du club de SENE FC (R2) souhaitant devenir arbitre indépendant, la commission propose qu'il devienne arbitre Indépendant à compter du 1° juillet 2023 et qu'il pourra couvrir un autre club à compter du 1° juillet 2027 sauf situation particulière**
- **Cas de LAHAYE Thomas Licence N° 2545896115, arbitre du club de La CHAPELLE NEUVE, club en sommeil la saison 2023/2024 et souhaitant adhérer au club de GUENIN (R3), la commission propose qu'il couvre le club de GUENIN à compter du 1° juillet 2023.**
- **Cas de CORNIOU Sylvain Licence N° 2546641259, arbitre du club de TREDION, club en sommeil la saison 2023/2024 et souhaitant adhérer au club de VANNES MENIMUR (R1) la commission propose qu'il couvre le club de VANNES MENIMUR à compter du 1° juillet 2023.**
-

Situation des arbitres pour mutation

- **Cas de SYLLA Moustapha Licence N° 2543859587, arbitre du club de LORIENT FC (en 2021/2022) ayant formulé une demande de changement de club pour la saison 2022 2023 pour le FC CHAPONNEY MARENNES et possède déjà une licence dans ce club (saisons 2022/2023 et 2023/2024) avec**

accord de la commission régionale du statut de l'arbitrage de la LAURA (PV du 13 septembre 2022). FC LORIENT sera couvert par cet arbitre la saison 2023/2024.

- **Cas de VELON Lilian Licence N° 841821590, arbitre du club de SARZEAU FC (en 2021/2022) étant licencié au club SSJUNIORS DIONYSIENSS (Ligue de La Réunion) et demandant à devenir arbitre indépendant à compter du 1° janvier 2023 jusqu'au 31/12/2026 avec accord de la commission régionale du statut de l'arbitrage de la LIGUE de la REUNION (PV du 23 mars 2023). FC SARZEAU sera couvert par cet arbitre la saison 2023/2024.**

- **Cas de Florian GUIGON Licence N°2543216726, arbitre du club de CADEN (en 2021/2022) ayant formulé une demande de changement de club pour la saison 2021/ 2022 pour le FC LE RUSSEY et possède une licence dans ce club (saisons 2021/2022 et 2022/2023) avec accord de la commission régionale du statut de l'arbitrage BOURGOGNE FRANCHE COMTE (PV du 14 janvier 2022). CADEN ne sera plus couvert par cet arbitre la saison 2023/2024.**

- **Cas de Clément POEYDEMENGE Licence N° 2547594596, arbitre du club de QUESTEMBERT (en 2022/2023) ayant formulé une demande de changement de club pour la saison 2022/ 2023 pour le GAZELEC DU MANS et possède une licence dans ce club (saisons 2022/2023 et 2023/2024) avec accord de la commission départementale du statut de l'arbitrage de la Sarthe (PV du 26 septembre 2022) Questembert sera couvert par cet arbitre la saison 2023/2024.**

<u>Additif au PV de la réunion du 20 septembre 2022</u>

- **Cas de ARNAUD Jason licence N° 2587985639, arbitre du club de PLOERMEL. La saison 2022/2023 étant considérée comme nulle, la commission propose qu'il couvre le club de PLOERMEL seulement qu'à compter du 1er juillet 2023. VANNES. OC couvert par cet arbitre 2023/ 2024 et 2024 /2025.**

-
- **<u>Additif au PV des réunions du 20 septembre 2022 et du 9 mars 2023 et du 06 juin 2023</u>**

Cas de RIABI Walid licence N° 2587985639 du club de GOURIN et souhaitant adhérer au club de KERVIGNAC (R3) changement de domicile (attestation de résidence reçue le 22 juin 2023) le siège de son nouveau club se trouvant à moins de 50 km de son domicile, la commission propose qu'il couvre le club de KERVIGNAC à compter du 1° juillet 2023 dès validation de sa licence.

- **<u>Nouvel Additif aux PV des réunions du 20 septembre 2022, du 9 mars 2023 et du 06 juin 2023</u>**

Cas de RIABI Walid licence N° 2587985639 du club de GOURIN FC (R2) souhaitant dans un 1° temps adhérer au club de KERVIGNAC (R3)
Monsieur RIABI Walid nous informe par mail le mardi 12 septembre 2023 qu'il ne souhaite plus adhérer au club de Kervignac mais de prendre le statut d'arbitre indépendant. Le club de KERVIGNAC ne sera pas couvert par cet arbitre pour la saison 2023 / 2024.
La copie du mail de Monsieur RIABI a été adressée à Mr GUEGAN Marc Président du club de KERVIGNAC.

Tableau résumé des demandes de changement de club

NOM	*Prénom*	*N° de licence*	*Club Quitté*	*Couvert jusqu'au*	*Nouveau Club*	*Couvert à compter de*	*Club Formateur*
ARNAUD	Jason	2543200327	VANNES OC N2	30/06/2025	PLOERMEL R1	01/07/2023	Vannes OC
LAHAYE	THOMAS	2545896115	LA CHAPELLE-NEUVE	Club en sommeil	GUENIN R3	01/07/2023	LA CHAPELLE-NEUVE
CORNIOU	SYLVAIN	2546641259	TREDION	Club en sommeil	VANNES MENIMUR R1	01/07/2023	TREDION
LALUN	RAOUL VICTOR	2267724697	BRETONS de PARIS	Non couvert	LE FAOUET	01/07/2023	LE FAOUET
SERVAIS	DAMIEN	2227758127	MONTERT ELOT	30/06/2026	LA CROIX HELLEAN	01/07/2027	MONTERTELOT
TANGUY	MARINE	2545508510	FC LORIENT	30/06/2026	QUIMPER KERFEUNTEUN	01/07/2023	LORIENT FC L
SISSOKO	YOANN	2546554878	LORIENT KERYADO	30/06/2025	CLEGUER STIREN	01/07/2027	LORIENT KERYADO
GUICHARD	KELVIN	2546697339	BAUD FC	30/06/2024	PONTIVY GSI	01/07/2027	PLUMELIAU CS
LE VIGOUROUX	SYLVAIN	2207730774	SENE FC	Non couvert	INDEPENDANT		AURAY FC
EL BOUR	SAVINA	1996830797	MERIGNA C ARLAC		St Co LOCMINE	01/07/2023	US DE MONDICOURT

2- Arbitres couvrant leur club

En application de l'article 35 bis du statut de l'arbitrage, les arbitres dont la liste suit ayant été licenciés au sein de leur club pendant plus de 10 ans et ayant officié lors des 10 dernières années dans ce club avant l'arrêt définitif de l'arbitrage à l'issue de la saison 2022/2023 couvrent leur club pendant 1 saison (2023/2024)

Club	Nom Prénom	Date EXAMEN	Arbitre du club
KERCHOPINE	TENIER Gilbert	01/09/1988	01/09/1988
PLOEMEUR	LE GOUIC Joël	26/07/1994	01/07/2007
RUFFIAC	TASTARD Dominique	10/04/2005	10/04/2005
MOUSTOIRAC	GUILLARD Yves	25/09/1988	25/09/1988
FC LORIENT	MOUELO Gwendal	18/04/2004	18/04/2004

La liste des clubs en infraction sera publiée sur le site de la Ligue de Bretagne et sur celui du District.

D'autre part il est fortement recommandé (si ce n'est déjà fait) à tous les clubs de mettre en place un Référent en arbitrage et de participer à l'opération VOR dont l'objectif est de recruter des bénévoles et des candidats à l'arbitrage.

Le Président
Jean-Michel AVRIL

Le Président du District
Lionel DAGORNE

Le Secrétaire
Alain LEAUTE